

messes, et je considère qu'après trois ans d'attente, l'attitude du National-Canadien nous prouve que cette compagnie ne tient pas ses engagements. Au fait, une période d'attente de 36 mois est suffisamment longue pour nous faire constater que cette compagnie est vraiment irresponsable.

Je crois que l'occasion est toute désignée pour demander au ministre de s'en occuper sérieusement et d'insister auprès du National-Canadien pour qu'il tienne les promesses faites aux syndicats, il y a trois ans. J'imagine que le National-Canadien connaissait la teneur des engagements qu'il prenait et j'ai aussi l'impression qu'il savait que ces demandes étaient réalisables. On ne demande pas l'impossible, quelque chose pour servir à l'étranger; on demande simplement quelque chose de raisonnable pour les nôtres.

Maintenant, je voudrais bien que l'honorable ministre tente au moins de loger les travailleurs du National-Canadien de la même façon qu'il loge nos soldats, nos marins et nos aviateurs. En quelque endroit du monde que ce soit, même dans les pays sous-développés, on trouve toujours le moyen de bien les loger, de bien les nourrir, et j'imagine que dans notre propre pays, on pourrait s'occuper de bien les loger.

Monsieur le président, puis-je vous signaler qu'il est six heures, car j'aurai encore quelques remarques à faire après le dîner?

[Traduction]

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, peut-être le comité serait-il disposé à prolonger la séance de quelques minutes pour savoir si d'autres députés veulent prendre la parole.

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Godin: Monsieur le président, si la Chambre le permet, je n'en ai pas pour tellement longtemps.

Étant donné que je parlais de construction, j'ai en main un document qui pourra aider le ministre. Il s'agit d'un article de M. Jean Côté, publié dans *La Semaine Illustrée*, édition du 5 au 11 juin, dans lequel on parle du «picnic car», et je cite:

Dans le but d'éclairer le public sur les extravagances du CN, soucieux aussi de provoquer une enquête, nous aborderons le cas spécifique des «picnic cars», ou wagons personnels des privilégiés de la compagnie. A l'exposé d'une «situation», nous verrons qu'il serait possible de diminuer les déficits, si les PACHAS, intégrés à une politique d'économie sur tous les fronts, ne roulaient pas carrosse aux frais de la princesse.

Et là, M. Côté nous parle de carrosses et tout ce qui suit. Il accompagne son article de photos révélatrices.

[M. Godin.]

Je continue:

Dans tout le Canada, il y aurait au-delà de 75 «picnic cars», dont 25 au Québec. Mis à la disposition d'un groupe restreint de *chanceux*, vice-présidents, contremaîtres et autres officiers, ils servent à diverses fins.

Ces wagons luxueux, construits au coût d'un demi-million et davantage, sont de véritables palais sur roues d'acier. Par une savante disposition, on a réuni sous un même toit tous les avantages du modernisme, douches, cuisine, chambres à coucher, salons, etc.

Près de 15 personnes peuvent y dormir confortablement, et on peut y servir une centaine de repas par jour, sans que les invités, faute d'espace, ne soient obligés de garder les mains dans leurs poches.

Le «picnic car» est une combinaison harmonieuse des wagons luxueux des lignes régulières où, pour quelques dollars, vous vous prélassiez lorsque d'aventure vous prenez le train pour vous rendre sans fatigue vers une ville lointaine.

Bien naturellement, les amis du marquis connaîtront des heures inoubliables, alors qu'ils sont invités à des parties de pêche ou de chasse dans les coins les plus reculés du Québec.

Ici, on nous apprend qu'il ne s'agit pas de quelque chose de complètement neuf. On peut transformer du vieux en neuf.

Aujourd'hui, on ne fabrique plus de palais roulants. On fait plutôt du neuf avec du vieux, c'est-à-dire que l'on se sert de wagons existants que l'on transforme en «picnic cars», ce qui coûte tout autant d'argent.

L'espace nous manque pour exposer dans le détail une situation scandaleuse, donner des noms à nos lecteurs, raconter de fines parties de pêche entre gens qui apprécient le confort et souligner certaines aventures épicées qui feraient du bruit.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur le sujet. Je voulais simplement démontrer à l'honorable ministre qu'on pouvait transformer les vieux wagons en wagons assez modernes, sans pour autant ajouter tout ce qu'on a ajouté à ces «picnic cars».

Monsieur le président, étant donné que j'en ai encore pour dix minutes, je vous ferai remarquer qu'il est six heures.

● (6.00 p.m.)

[Traduction]

M. le président: Il est de mon devoir, conformément à l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement, à 10 heures ce soir: le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale): les affaires indiennes—la reconstitution du comité parlementaire; le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis): la consommation et les corporations—enquête sur la hausse du prix du lait.

Comme il est six heures, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à six heures.)